



IDÉES

Fonction publique : le gouvernement doit négocier

LE POINT DE VUE

de **Marylise Léon**
et **Mylène Jacquot**

Les agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels, se sont mobilisés le 19 mars à l'appel de la CFDT et de l'ensemble des organisations représentatives. Cela n'était pas arrivé depuis cinq ans. Le gouvernement doit entendre les attentes, les craintes, le manque de reconnaissance, la fatigue mais aussi les propositions et l'engagement sans faille des cinq millions d'agents publics au service de l'intérêt général.

La priorité, ce sont bien sûr les rémunérations. La CFDT est consciente de la contrainte budgétaire. C'est un débat à avoir collectivement, et c'est la raison pour laquelle la CFDT propose la mise en place d'une conférence des finances publiques, réunissant les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et les partenaires sociaux. La réduction des déficits ne pourra se faire sur la seule dépense. Ce sont les travailleurs et les plus fragiles qui en paieront le prix le plus élevé, tant qu'une répartition plus juste de la contribution aux recettes ne sera pas posée.

Mais la CFDT constate également combien le manque d'attractivité et les 60.000 à 70.000 postes vacants engendrent des risques pour celles et ceux qui tiennent bon. Car il ne suffit pas d'attirer, il faut aussi fidéliser. Et la fidélisation passe par les perspectives que les employeurs auront la capacité de donner aux plus jeunes : perspectives salariales (chantier ouvert en septembre 2021 dont la mise en œuvre piétine), perspectives d'évolution professionnelle, amélioration des conditions de

travail et de son organisation, meilleure prise en compte des aspirations individuelles dans des cadres collectifs.

La réalité des attentes se mesure à hauteur de femmes et d'hommes : comment se satisfaire de ce qu'en 2023, plus de la moitié des agents publics soient éligibles à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (ce qui veut dire que leur rémunération, primes comprises, est inférieure à 1,8 SMIC) ? Comment se satisfaire de ce que les agents publics travaillent plus souvent le samedi, le dimanche, les soirs et les nuits que les salariés du secteur privé ?

Comment éviter que, tous les ans, des enseignants démissionnent parce qu'on leur refuse une mobilité géographique même pour aller dans des zones déficitaires ? Comment améliorer la qualité de l'emploi quand 37 % des contractuels dans les collectivités sont à temps partiel, le plus souvent imposé ? Quels moyens pour répondre aux défis des transformations écologique et numérique quand les agents bénéficient – inégalement – de deux jours de formation professionnelle par an ?

Aujourd'hui, le gouvernement doit se saisir des dispositifs qu'il a lui-même voulus dans le premier quinquennat en instaurant la négociation collective dans la fonction publique pour traiter en priorité : les rémunérations, car nombreux sont celles et ceux qui n'ont rien eu ; la qualité de vie et les conditions de travail, car la relation au travail change et évolue au gré de la vie et des générations ; l'égalité professionnelle, car il ne suffit plus de corriger petit à petit les inégalités liées au genre.

La CFDT le redit : le projet de loi –

la priorité du gouvernement – ne sera socialement acceptable qu'à condition de répondre aux enjeux prioritaires pour les agents, pour les usagers et l'intérêt général du pays tout en laissant la place la plus large à la négociation collective.

Marylise Léon est secrétaire générale de la CFDT.

Mylène Jacquot est secrétaire générale de la CFDT Fonction publique.

La fidélisation passe par des perspectives salariales, d'évolution professionnelle et l'amélioration des conditions de travail.





Dessin Mariys Gléize pour « Les Echos »

*Publiez vos contributions
sur le Cercle des Echos :
lesechos.fr/idees-debats/cercle*

